|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 26-29 mars 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG18/9-F** |
| **12 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Japon | |
| Faciliter LA MISE EN ŒUVRE DE LA Résolution 908 (Rév.CMR-15) | |
| Soumission et publication par voie électronique des fiches de  notification des réseaux à satellite | |

# 1 Considérations générales

En vertu de la Résolution 908 (Rév.CMR‑15), le Directeur du BR est chargé de mettre en oeuvre une méthode électronique sans papier sécurisée pour la soumission et la publication par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite et d'observations

L'Administration japonaise a apporté un appui aux activités du BR par le biais d'une contribution volontaire offerte en mai 2017, aux fins de la mise en œuvre de la Résolution 908 (Rév.CMR‑15).

Au cours de la 24ème réunion du GCR tenue en 2017, le Japon a proposé que ce projet tienne dûment compte du fait:

1) que le nouveau système devrait permettre de réduire considérablement la charge de travail découlant des procédures et d'améliorer l'efficacité de la correspondance entre les administrations et le Bureau;

2) que le nouveau système devrait être facile à utiliser par les nouveaux venus, grâce à une interface conviviale;

3) que le nouveau système doit garantir la stabilité et la sécurité des procédures entre les administrations et le Bureau (à cet égard, il conviendrait de tenir également compte des résultats du projet réalisé en application de la Résolution 907 (Rév.CMR-15)).

Le Japon reconnaît que le BR a tenu compte de ces éléments lors de la mise en œuvre de ce projet.

# 2 Etat d'avancement du projet

Grâce aux efforts déployés par le BR, l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de publication des soumissions «telles qu'elles ont été reçues» et des renseignements pour la publication anticipée (API), en application de la procédure API révisée et de la Résolution 55 (Rév.CMR‑15), ont été menées à leur terme et sont déjà opérationnelles. De plus, pour ce qui est de l'élaboration du système de soumission en ligne des fiches de notification des réseaux à satellite et des observations, les spécifications ont d'ores et déjà été arrêtées. En outre, le Japon se félicite des efforts entrepris par le BR pour procéder à des tests externes du système de soumission précité à compter du 15 février 2018.

L'état d'avancement de ce projet est décrit dans le Rapport du Directeur à la 25ème réunion du GCR (§ 3.1 du Document RAG18/1).

# 3 Commentaires concernant le système de soumission en ligne et nécessité d'en faciliter la mise en œuvre

Etant donné qu'il a participé aux tests externes du système de soumission en ligne, le Japon souhaite formuler un certain nombre d'observations concernant ce nouveau système.

Le Japon considère que ce nouveau système facilitera la coordination des satellites, en ce sens qu'il accélérera les procédures et les rendra plus efficaces, ce qui se traduira par une utilisation plus rationnelle des fréquences, non seulement pour les administrations, mais aussi pour le BR.

Il convient en particulier de noter que la fonction de validation automatique des renseignements API et des demandes CR/C téléchargées, ainsi que d'autres types de fichiers, devrait permettre de réduire les retards pris dans le traitement et de limiter les communications inutiles entre les administrations et le BR, en cas d'erreurs simples telles que les formats de fichiers, les versions logicielles, etc. Le Japon prie le BR de continuer d'améliorer la précision et la rapidité de traitement de cette fonction de validation, étant donné qu'il s'agit d'un processus très long et que les utilisateurs ne savent pas au juste quand la validation sera achevée. Il arrive même que le processus s'interrompe lorsque de grands fichiers sont soumis dans le système de soumission en ligne.

De surcroît, le fait de pouvoir consulter le statut actuel des fichiers soumis, y compris la date de réception attribuée par le BR, devrait être d'une aide précieuse aux administrations pour gérer et faciliter les mesures qu'elles prennent. Le Japon préférerait qu'il existe un système de notification direct, par exemple un système de messagerie électronique/d'envoi d'une notification directe, en cas de changement du statut et des dates limites pour la soumission des observations, étant donné que bon nombre des mesures prescrites dans le RR concernant la coordination des fréquences des systèmes à satellites sont assorties de délais rigoureux. Ce système de notification devrait aider les administrations à éviter de laisser passer inopinément des délais.

Enfin, étant donné que la mise en œuvre de la Résolution 908 (Rév.CMR‑15) devrait être achevée avant la CMR‑19, il est vivement souhaitable d'accélérer et de mener à bien le plus rapidement possible la mise au point du système. Le Japon est favorable à la mise en œuvre progressive et aux tests des nouvelles fonctions une par une, dès qu'elles seront disponibles.

# 4 Proposition

Le Japon demande au BR de prendre toutes les mesures possibles pour faciliter la conception et la mise en œuvre du système en ligne, en ce qui concerne non seulement le système de soumission, mais aussi d'autres fonctions telles que les outils de publication et d'examen. Le Japon estime que le BR devrait renforcer de toute urgence les ressources dont il dispose pour le développement, par exemple en faisant appel à d'autres ingénieurs, équipements et installations.

En outre, le Japon prie le BR d'analyser les avantages découlant de la mise en place de ce nouveau système, du point de vue des ressources financières, des ressources humaines et du temps de traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, et de faire rapport sur cette question, qui représente un enjeu considérable aussi bien pour les administrations que pour le BR. Le Japon est convaincu qu'une telle analyse incitera toutes les administrations à se tourner vers la soumission, la publication et la coordination par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite.

Enfin, le Japon estime qu'il serait souhaitable que toutes les administrations participent activement aux tests externes du système de soumission en ligne, qui ont commencé le 15 février 2018, et se familiarisent avec ce système, de façon à en assurer la mise en oeuvre harmonieuse à l'issue des tests.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_